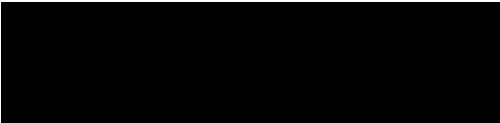




PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.376



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- Le suivi apporté à l'*Enquête systémique en protection des droits de la jeunesse Mauricie–Centre-du-Québec* chacune de sept recommandations du rapport. Référence :
<https://www.cdpedj.qc.ca/fr/actualites/enquete-dpj-mauricie>
- Une copie du suivi envoyé à la Commission dans les trois mois suivant la réception de l'enquête, comme demandé par la CDPDJ dans le rapport;
- Une copie de tous les échanges avec la CDPDJ au sujet de l'Enquête.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document détenu par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Nous avons pris soin de caviarder les renseignements personnels qui n'ont pas un caractère public et qui sont confidentiels selon l'article 53 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi). Il s'agit plus précisément de la signature d'une personne identifiée dans ce document.

... 2

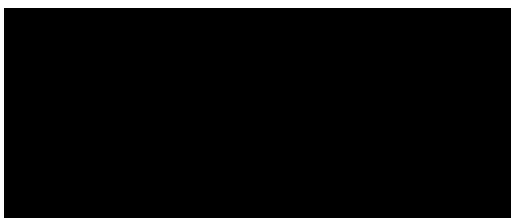
Pour ce qui est du suivi des sept recommandations, celles-ci relèvent du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS-MCQ). Nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès de cet organisme dont les coordonnées sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Commission d'accès à l'information à l'adresse suivante :

https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi*.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,



Julien Sirois

p. j. 3